

Règlement des Foulées Valerguoises 2021

Article 1 : La manifestation “Les Foulées Valerguoises” est une course à pied et une marche, organisées par la ville de Valergues dans le cadre d’Octobre Rose, dont le but est de lutter contre le cancer du sein et de soutenir la recherche.

Article 2 : Tous les bénéfices de cette manifestation seront reversés à l’association Ruban Rose.

Article 3 : Les inscriptions se font sur place, au parcours de santé de Valergues (Chemin de Bouisset). Le montant de l’inscription à cette manifestation est de 10 €. Les règlements se font par chèque ou en espèces. Un tee-shirt sera remis gratuitement à chaque participant (à partir de 13 ans) lors du retrait du dossard et des lots seront remis après l’arrivée, selon stock disponible. La course organisée pour les enfants est gratuite. Un lot ou médaille leur sera remis après l’arrivée.

Article 4 : La course (ou marche) est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, âgée d’au moins 13 ans au 17 octobre 2021. Une course à l’attention des enfants de 6 à 12 ans (inclus) sera également organisée.

Article 5 : La course est divisée en plusieurs catégories (dossards de couleur différente selon les catégories) :

- Course enfants âgés de 6, 7 et 8 ans (ou en classe de CP, CE1 ou CE2).
Distance : 1 tour (tracé extérieur) du parcours de santé, soit environ 450 mètres. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h. Remise des dossards à 9h45.
- Course enfants âgés de 9 et 10 ans (ou en classe de CM1 ou CM2). Distance : 2 tours (tracé extérieur) du parcours de santé, soit environ 900 mètres. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h10. Remise des dossards à 9h45.
- Course enfants âgés de 11 et 12 ans (ou en classe de CM1 ou CM2). Distance : 2 tours (tracé extérieur) du parcours de santé, soit environ 900 mètres. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h20. Remise des dossards à 9h45.
- Remise des prix à 10h30.
- Course adultes et enfants à partir de 13 ans sur 3 km (environ), soit 3 tours complets du parcours de santé. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h45. Remise des dossards de 10h à 10h35 maximum.
- Course adultes et enfants à partir de 13 ans sur 6 km (environ), soit 6 tours complets du parcours de santé. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h45. Remise des dossards de 10h à 10h35 maximum.
- Course adultes et enfants à partir de 13 ans sur 9 km (environ), soit 9 tours complets du parcours de santé. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h45. Remise des dossards de 10h à 10h35 maximum.

- Marche adultes et enfants à partir de 13 ans sur 3 km (environ), soit 3 tours complets du parcours de santé. Départ dimanche 17 octobre 2021 à 10h45. Remise des dossards de 10h à 10h35 maximum.

- Pas de limite d'âge pour les adultes.

Article 6 : Le parcours proposé par les organisateurs est à respecter scrupuleusement. Toute tricherie ou tentative de tricherie entraînera la mise hors course du concurrent et son interdiction de participer à la remise de prix. Les participants s'engagent à adopter un comportement sportif en toutes circonstances : respect de la propriété du parcours de santé, ne pas entrer en contact avec les autres participants, pas d'invectives ou voies de fait.

Article 7 : Une boisson sera offerte à tous les participants après l'arrivée.

Article 8 : Une coupe sera remise aux deux premiers du classement général des catégories 3 km, 6 km et 9 km. Une coupe sera remise à la meilleure féminine (ou à la deuxième féminine si la première féminine termine 1^{ère} ou 2^e du classement général).

Article 9 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 10 : Concernant le droit à l'image et diverses publications, les participants aux Foulées Valerguaises autorisent la ville de Valergues à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.

Article 11 : La Mairie de Valergues décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 12 : Pour les courses de 3, 6 et 9 km, ainsi que pour la marche, la présentation du Pass Sanitaire est obligatoire.

Article 13 : En cas de force majeure ou d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation.

Article 14 : Toute personne inscrite doit avoir pris connaissance de ce règlement et doit l'avoir signé.